

Le Robert, 30 Août 2023



**COLLEGE
CONSTANT LE RAY**

Dossier suivi par
S.MITRAM

Téléphone
05.96.65.93.96

Fax 05.96.65.87.36

Mel :

gest.clglerav@ac-martinique.fr

A L'ATTENTION DES PARENTS

DES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES

Le paiement de la demi-pension du premier trimestre de la rentrée 2023/2024, se fera courant septembre 2023 ce, après la campagne de bourse de collège 2023/2024 et suite à l'emploi du temps définitif des élèves.

Toutefois, il est demandé à tous les nouveaux demi-pensionnaires de s'acquitter de la somme de 10 euros au prix du badge permettant l'accès au restaurant scolaire valable durant toute la scolarité de l'élève au sein du collège CONSTANT LE RAY. Ce badge magnétique et personnalisé, leur sera remis lors du premier repas de septembre 2023.

Le paiement du badge se fera du 4 au 6 septembre 2023 de 8h00 à 12h30, soit en espèce ou par chèque à l'ordre de l'Agent comptable du CCLR, au service de Gestion du collège Constant Le Ray.

Vous êtes invités à respecter ce calendrier pour la bonne marche de l'établissement.

La Principale

Marie-Claude THIMON

